

FICHE DESCRIPTIVE - REUTILISATION ET RECYCLAGE DES EMBALLAGES



Autriche

Synthèse

Synthèse des résultats 2006

Les résultats du recyclage sont présentés ci-dessous :

Type d'emballages	Systèmes	Tonnages mis sur le marché (kT)	Tonnages de déchets retournés / recyclés (kT)	Taux de recyclage
Emballages	REP	1175	798	67,9%
1. Emballages verre	REP	232	196	84,5%
2. Emballages plastiques	REP	238	85	35,8%
2.1 Emballages plastiques ménagers	REP	169	42	24,9%
dont Bouteilles PET usage unique	Accord volontaire	41 (2007)	22 (2007)	56,6% (2007)
2.2 Emballages plastiques non ménagers	REP	75	38	50,7%
3. Emballages P/C	REP	532	455	85,5%
4. Emballages métal	REP	64	38	59,9%
5. Emballages bois (non ménager)	REP	77	13	16,9%

Concernant la réutilisation, le détail du calcul des taux de retour et de réutilisation n'est pas disponible.

* Taux de retour = volume en millions de Litres d'emballages consignés collectés (retournés) / volume d'emballages mis sur le marché (neufs ou réutilisés)

Taux combiné de et de réutilisation = (volume d'emballages consignés remis sur le marché + volume d'emballages recyclés) / volume d'emballages mis sur le marché (à usage unique et réutilisable neufs / réutilisés)

Type d'emballages	Systèmes	Tonnages mis sur le marché (kT)	Tonnages de déchets recyclés / retournés (kT)	Tonnages d'emballages réutilisés (kT)	Taux*
Emballages de boisson usage unique	Accord volontaire	n.d.	n.d.		Recyclage + réutilisation : 80,5% (2007)
Emballages de boisson réutilisables	Consigne volontaire pour réutilisation	n.d.	n.d.	n.d.	Retour : 95% (2005)

Conclusions générales

La réutilisation des emballages de boisson en perte de vitesse

- Le marché des emballages de boissons réutilisables est en déclin par rapport aux emballages à usage unique, les consommateurs préférant payer moins cher à l'achat et disposer d'un système "confortable" (pas de consigne).
- Un système de consigne volontaire perdure mais se limite aux bouteilles réutilisables de bière et d'eaux minérales.
- Dans le cadre de l'accord volontaire de l'industrie des boissons, conclu en 2004, des objectifs **combinés de réutilisation / recyclage pour l'ensemble des emballages de boisson de 80% et une part minimale de réutilisables des bouteilles de bière de 50%**, ont permis de maintenir les emballages réutilisables sur le marché.
- En 2007, un nouvel accord est signé pour la période 2008-2012, remplaçant les objectifs combinés de réutilisation / recyclage des emballages de boisson par objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord va accentuer le déclin de la réutilisation, les industries d'emballages de boissons argumentant auprès du ministère de l'impact négatif des systèmes de consigne en terme d'émissions de CO2.

L'Autriche dispose d'une longue expérience dans le domaine du recyclage ce qui explique, en partie, des taux de recyclage élevés

- L'existence de la responsabilité des producteurs, metteurs sur le marché des emballages depuis les années 90 implique une grande sensibilité et une grande familiarité des consommateurs envers les pratiques de recyclage, de tri et de consigne.

- Les producteurs d'emballages ménagers et commerciaux/industriels peuvent remplir leurs obligations en adhérant à l'éco-organisme ARA. Pour encourager les producteurs à adhérer au système de conformité, ils sont soumis à des objectifs de recyclages plus stricts.
- La politique autrichienne est orientée **prévention des emballages** (réduction du poids des emballages de boisson, contributions proportionnelles aux quantités d'emballages mis sur le marché).
- L'industrie autrichienne des boissons a conclu **trois accords volontaires réussis**, présentant des **objectifs de recyclage ambitieux** et mettant l'accent sur le **recyclage des bouteilles PET**, dans des produits à forte valeur ajoutée (nouveau schéma de collecte, nouvelle installation de recyclage).
- Un changement d'organisation du système ARA en cours vise à améliorer le fonctionnement du système.
- Les emballages plastiques, hors bouteilles PET, sont collectés séparément mais mélangés avec des emballages céramique, métallique, bois, emballages de boisson en cartons et parfois emballages biodégradables.

La méthode de calcul des taux de recyclage :

- Les obligations de déclaration auprès des entreprises existent depuis les années 90.
- Les données utilisées sont **brutes et donc fiables** (pas d'extrapolation et peu d'estimations).
- Les tonnages mis sur le marché ne sont pas exhaustifs dans la mesure où les « passagers clandestins » ne déclarent pas les quantités d'emballages mis sur le marché – ARA estime que les « passagers clandestins » représentent **10-15% des emballages sur le marché autrichien** (malgré les contrôles et audits) ; ils sont pris en compte dans le calcul du taux de recyclage reporté à la Commission Européenne. Par ailleurs, les bouteilles réutilisables mises sur le marché pour la première fois ou en fin de vie ne sont pas incluses dans les données reportées à la CE.

Réutilisation

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • Habitudes de la consigne pour les bouteilles de bières et d'eaux minérales • Accords volontaires conclus présentant des objectifs de réutilisation ou des quotas de réutilisables • Objectif global de réutilisation, recyclage et valorisation de 80% 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'objectif spécifique de réutilisation; • Taux d'emballages réutilisables mis sur le marché en diminution; • Le caractère inconfortable de la consigne pour le consommateur final contribue à faire baisser la demande; • Diminution de l'offre de boissons en emballages réutilisables en réponse à la diminution de la demande.

Recyclage

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • La réglementation fixe des objectifs de recyclage plus élevés pour les entreprises non adhérentes à ARA pour inciter les entreprises "responsables d'emballages" à adhérer à un système de collecte et de valorisation. • Objectifs spécifiques aux emballages de boissons, en particulier pour les bouteilles PET • Développement d'un système de collecte des bouteilles PET au niveau national, couvrant 54% des ménages. • Les contributions des systèmes de collecte et recyclage sont basées sur les tonnages mis sur le marché : facteur incitatif à la réduction des poids d'emballages. • Installations de recyclage sur le territoire : peu de déchets exportés • Système géré principalement par ARA : Clarté des bases et des exigences légales, mise en œuvre d'un système de collecte des emballages organisé et appartenant à l'industrie, Signature de contrats avec toutes les communautés et la plupart des opérateurs de déchets, prise en compte des systèmes de collecte existants ^(B) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le recyclage des emballages métalliques et en bois pourrait être amélioré • Existence de « passagers clandestins » : Encore 10 à 15% d'emballages mis sur le marché non déclarés • Position dominante d'ARA sur le marché autrichien, surtout pour les emballages ménagers mais une concurrence plus forte est à prévoir dans le secteur ménager prochainement. D'autre part, les contributions d'ARA ont fortement baissé.

Consigne pour recyclage des emballages ménagers de boissons

Points forts	Points faibles
Absence de système de consigne pour recyclage	

Recyclage des emballages ménagers en plastique autres que bouteilles et flacons

Points forts	Points faibles
--------------	----------------

<ul style="list-style-type: none"> Installations de tri performantes pour la séparation des plastiques en 6 fractions Utilisation (limitée) du procédé de feedstock. La notion de feedstock inclut différentes formes de procédés : la combustion en hauts-fourneaux (aciérie) : "thermal cracking", la dépolymérisation chimique, la gazéification et la conversion catalytique 	<ul style="list-style-type: none"> Efforts de recyclage axés sur les bouteilles PET
--	--

Cadre réglementaire

Transposition de la Directive 94/62/CE

Deux Ordonnances : l'ordonnance "emballages" de 1992 (645/1992) amendée en 1996 (648/1996) et en 2006 (364/2006) et l'ordonnance "Objectifs de recyclage" de 1992 (646/1992) amendée en 1996 (649/1996) et en 2000 (426/2000): Ces textes de loi autrichiens pré-existaient à la directive européenne. Lors de l'amendement de 2006, les objectifs ont été réajustés.

Définitions

Emballage	<p>Par rapport à la définition de la CE, inclusion d'emballages particuliers (ex : assiette, verre, bouchon) et des accessoires d'emballages (agrafes, adhésifs, etc...)</p> <p>matériaux d'emballages et accessoires d'emballages ou produits à partir desquels les matériaux d'emballages et les accessoires aux emballages sont immédiatement produits. Les matériaux d'emballages ont pour but d'enfermer ou contenir des produits ou des biens de marketing, de transport, de vente, de stockage ou d'expédition. Cela comprend les emballages de transport, de vente (barquettes, boîtes de conserve, ustensiles jetables, bouteilles, verres, cartons, boîtes, caisses, palettes, sacs, bouchons à vis, emballages plastiques, assiettes, sacs, tubes), de service (sacs, sachets, bouteilles ou autres emballages) et les accessoires d'emballages, faits dans les matériaux de papier, carton, papier cartonné et carton ondulé, verre, bois, céramique, métaux, textiles, plastiques et composites. Les accessoires aux emballages sont des produits qui servent à emballer, en complément des matériaux d'emballage en particulier pour le conditionnement, la fermeture, la mise sous pli ou l'étiquetage de produits ou de biens (autocollants, matériau de remplissage (flocons), rubans adhésifs, cerceaux, gaines, etc). ⁽⁶⁾</p> <p>Les matériaux d'emballage qui sont contaminés par des déchets dangereux ou de toute autre matière collante qui empêche ou rend la réutilisation ou la valorisation excessivement difficile, en règle générale, ne sont pas couverts par le décret sur les emballages.</p>
Réutilisation	<p>Par rapport à la définition de la CE, est précisé qu'une fois l'emballage devenu déchet, un recyclage doit avoir lieu</p> <p>Remplissage ou utilisation multiple de l'emballage dans sa fonction initiale. Pour les emballages censés être réutilisables:</p> <ul style="list-style-type: none"> -le nombre de circuits doit correspondre le plus possible à ce que les limites techniques du matériau permettent compte tenu de la nature de l'emballage et de ce qui est usuel pour le produit et le matériau d'emballage -un recyclage aura lieu une fois l'emballage devenu déchet ⁽⁶⁾
Valorisation	Non défini dans les textes précités
Recyclage	Utilisation des caractéristiques du matériau pour sa fonction originale ou pour d'autres utilisations exceptée la production d'énergie. ⁽⁶⁾
Valorisation énergétique	<p>Par rapport à la définition de la CE, des conditions strictes sur les impacts environnementaux sont précisées.</p> <p>Utilisation des déchets d'emballages combustibles pour la production d'énergie avec ou sans autres formes de déchets, dans tous les cas avec récupération de la chaleur.</p> <p>Des conditions strictes sur les impacts environnementaux de l'incinération sont précisées (ex: restriction des émissions de dioxine, furane, ...) ⁽⁶⁾</p>
Élimination	Non défini

Réglementation nationale dérivée et initiatives complémentaires

Périmètre	Textes
Tous types de déchets	<ul style="list-style-type: none"> Taxe à l'enfouissement des déchets (1996) Ordonnance Décharge, en vigueur depuis le 1er Janvier 2004 : Interdiction d'enfouissement des déchets mélangés (incluant les emballages)

Objectifs fixés par la réglementation nationale en termes de :		
Valorisation	Recyclage	Réutilisation / Retour
<p>Objectifs identiques à ceux <u>imposés par la directive européenne</u>: taux de valorisation de 60% (poids d'emballages de transports et de vente récupérés et valorisés énergétiquement / poids total des emballages couverts par un système de collecte et de valorisation).⁽⁸⁾</p> <p>L'objectif initial du texte de 1996 était de 50%.</p>	<p><u>Objectifs globaux de recyclage</u>: Objectifs identiques à ceux imposés par la directive européenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre 55% et 80% max suite à l'amendement de 2006 (objectif initial 1996 : 25%) - L'objectif par matériau =15% minimum - Objectif spécifique aux PET (50%) <p><u>Objectifs de recyclage propres à certains matériaux</u> (objectifs formulés dans l'amendement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - verre 60% (objectif 1996: 70%) - papier 60%, - aluminium acier 50 %, plastiques 22,5% (objectif 1996 : 20%), Le calcul du taux pour le plastique doit seulement prendre en compte les matériaux qui sont recyclés <u>en plastique</u>. - Emballages carton de boisson 25% (objectif 1996 : 60%), - bois 15% - divers 15% (objectif 1996 : 10%). 	<p>Objectifs spécifiques aux emballages de boisson imposant un taux global de réutilisation, recyclage (hors valorisation thermique et incinération) de 80 % de <u>2005 à 2007</u> (3) (A) (B)</p>
	<p><u>Objectifs individuels de recyclage plus stricts pour les entreprises ne souscrivant pas à un éco-organisme</u> : Ces objectifs sont des objectifs individuels des entreprises en part des emballages récupérés et des déchets d'emballages générés dans leur usine qui doivent être recyclés. Si ces objectifs ne sont pas atteints, l'entreprise a pour obligation de souscrire à un éco-organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - verre 93%, - papier-carton 90%, - acier-aluminium 95%, - céramique 95% - plastique 40%, - bois 15%, - emballages composites de boisson (carton) 40%, - autres composites 15%.⁽⁸⁾ 	
Autres exigences réglementaires :		
<u>Exigences règlementaires de déclaration :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs ayant mis sur le marché des emballages ont 3 mois après la fin de chaque année pour déclarer les quantités d'emballages de transport et de vente mises sur le marché au Ministère de l'environnement.⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne souscrivent pas à un organisme de collecte et de valorisation, les acteurs ayant mis sur le marché des emballages ont l'obligation de fournir la quantité d'emballages collectés, recyclés, valorisés énergétiquement. - Les responsables de collecte et de recyclage doivent fournir des documents au ministère chaque année afin de prouver la performance de leurs activités concernant les quantités d'emballages collectés, des emballages recyclés et des emballages valorisés ainsi qu'un rapport annuel d'activité (sauf pour les distributeurs d'emballages en dessous d'une quantité minimale). - Les différents acteurs du système ont l'obligation de fournir un rapport indiquant les quantités d'emballages réutilisables mis sur le marché pour la première fois, qui deviennent déchets, qui sont recyclés, et qui sont transférés pour être recyclés. (obligation formulée en 2006).⁽⁸⁾ - Le non-respect de ces obligations est sanctionné par des amendes pouvant aller jusqu'à 7 270 € en fonction de la gravité du délit. <p><u>Autres</u> : Publication d'un registre des points de collecte mis à jour 2 fois par an.⁽⁸⁾</p>		
Concurrence :		
Avis de la Commission et de la Cour Européenne de justice : N.A.		

Réutilisation des emballages de boisson

Principaux dispositifs mis en place

N°	Périmètre	Description
1	Bouteilles en verre et PET (eaux minérales et bières)	<p>Système de consigne volontaire pour les bouteilles réutilisables, depuis les années 90. Il se limite aujourd'hui principalement aux bouteilles en verre et PET d'eaux minérales et bouteilles standards en verre 50cl de bière ^(C).</p> <p>Au vu du prix élevé des matériaux d'emballages, ce système est économiquement intéressant pour les metteurs en bouteilles (coût de récupération < coût de l'emballage).</p> <p>Les consignes peuvent être:</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérées par l'entreprise de mise en bouteille seule dans le cas d'une forme de bouteille spécifique (c'est le cas de Coca-Cola) - gérées par plusieurs metteurs en bouteilles de la même boisson pour lesquels les bouteilles sont toutes les mêmes (c'est le cas de la bière). Dans ce cas, les emballages récupérés sont redistribués aux différentes entreprises sur la base de leur part de marché annuelle. <p>La valeur de consigne est 0,29€ pour les bouteilles en verre d'1L et 0,09€ pour les bouteilles de bière standard (en verre, 0,5L). L'existence d'un logo n'est pas obligatoire ^(C).</p>
2	Emballages de boissons	<p>Accord volontaire de l'industrie autrichienne des boissons, Oct 2004, pour la période 2005-2007: En 2004, en réponse à un déclin des emballages de boissons réutilisables sur le marché, le gouvernement fait signer un accord volontaire (les entreprises signataires représentaient 80% du marché ⁽¹¹⁾) fixant un objectif global de valorisation spécifique aux emballages de boisson de 80 %(3) (la valorisation pouvant être la réutilisation ou le recyclage). Il impose également que plus de 50% des emballages de bières soient réutilisables.</p> <p>Toutes les industries sont concernées par cet objectif (les metteurs en bouteille, les metteurs en marché et les importateurs). Les types de boissons concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2000 : Eaux, Bières, Boissons sans alcool, Jus de fruit, - Et depuis 2004 : Lait, Vins, Vins mousseux, Liqueurs <p>En 2007, un nouvel accord est signé pour la période 2008-2012, remplaçant les objectifs combinés de réutilisation / recyclage des emballages de boisson par des mesures de protection du climat. Cet accord va accentuer le déclin de la réutilisation d'autant plus que des études ont été menées par les industries pour évaluer les impacts en terme d'émissions de CO₂ de tels systèmes et qui pourraient être un argument supplémentaire à la fin des systèmes de consignes.</p>

Répartition des responsabilités entre les acteurs

Acteurs	Rôle opérationnel	Responsabilités financières
Producteurs	Les producteurs de boissons qui mettent des bouteilles réutilisables sur le marché n'ont pas besoin de répondre aux obligations de l'Ordonnance Objectifs pour ces emballages ^(C) .	Les systèmes de collecte sont financés par les metteurs en bouteille.

Eco-organismes mis en place : marchés concernés et mode de financement

N/A	N/A
-----	-----

Marchés concernés

Segmentation du marché par type d'emballages: domination des bouteilles PET à usage unique pour les boissons gazeuses et des bouteilles en verre réutilisables pour les bières

Pour les boissons gazeuses ou "soft drink", les **bouteilles en PET à usage unique dominent le marché en 2007** avec la répartition suivante (en millions de litres) ⁽²¹⁾ :

- PET à usage unique : 79%
- PET réutilisable : 9%
- Verre réutilisable : 8%
- Canettes : 4%

Pour la bière, les **bouteilles en verre réutilisables dominent le marché en raison de l'objectif de l'accord volontaire de l'industrie autrichienne des boissons, fixé à plus de 50% d'unités réutilisables pour les bières**. La répartition est la suivante (en millions de litres) ⁽²¹⁾:

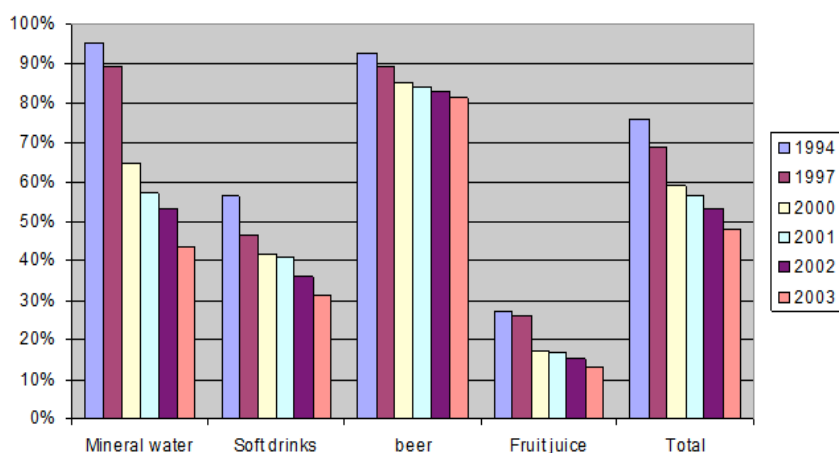
- Verre réutilisable: 59% (et non en % d'unités)
- Verre à usage unique: 13%
- Canettes : 28%

Le nombre de canettes remplies, principalement destinées à l'export, est en augmentation pour les boissons gazeuses (2,8 milliards de canettes en 2007) et diminue légèrement pour les bières (389 millions de canettes remplies en 2007) ⁽²¹⁾.

Mais diminution constante des emballages réutilisables depuis plusieurs années :

Les systèmes de consigne sont sous pression : la part d'emballage de boisson à usage unique en plastique augmente. La part d'emballages réutilisables mis sur le marché autrichien est passée de **59% en 2000** (d'après le 1^{er} rapport annuel de l'accord volontaire), à 53% entre 2002⁽¹³⁾ et **40% en 2007 (hors fûts)**⁽²²⁾. Le système Autrichien connaît une diminution systématique de ces taux depuis 1994 comme l'indiquent le schéma et le tableau ci –contre⁽¹⁴⁾:

La diminution est plus faible pour les bières en raison de l'obligation d'emballages réutilisables de l'accord.



Quantités en 1000 hL	Eaux minérales	Boissons gazeuses	Bières	Jus de fruits	Total
Emballage mis sur la marché (hL)	6 497	8 991	8 364	2 925	26 776
Total des emballages réutilisables (excl. Fûts)	1 578	2 556	6 301	315	10 749
Part des emballages réutilisables en 2007	24,3%	28,4%	75,3%	10,8%	40,1%
Part des emballages réutilisables en 2006	31,1%	27,6%	76,4%	11,3%	42,3%
Variation 2006 / 2007	-6,8%	0,8%	-1,1%	-0,5%	-2,2%

Circuits de conditionnement et de distribution

Il n'existe pas d'organisme dédié, les producteurs de boissons (embouteilleurs) sont responsables de leurs emballages réutilisables.^(A) Les embouteilleurs signent des contrats avec les magasins et sont en charge de la collecte et du remboursement des consignes. Si les emballages récupérés ne sont pas réutilisables, ils sont alors recyclés (les metteurs en bouteille vendent donc le matériau à une usine de recyclage).

Pour les emballages de boisson type "à usage unique", ils sont considérés comme tout autre type de déchets d'emballages.

Résultats de la réutilisation

Résultats de la consigne pour réutilisation :

Le taux de retour des emballages consignés par les consommateurs était de 98% en 2005⁽⁹⁾

Il n'existe pas de données disponibles récentes sur le nombre de réutilisations des emballages en l'absence de marquage ou de moyen pour suivre de tels emballages. La première campagne de déclaration indique que 393 tonnes de bouteilles en verre réutilisables et 157 tonnes d'emballages plastiques réutilisables ont été mis sur le marché pour la première fois en 2007^(A). Le Ministère suppose que, sur la base de données économique, le taux d'abandon dans un état d'équilibre est inférieur à 5%, de sorte que la quantité d'emballages réutilisables mise sur le marché pour la première fois corresponde à moins de 5% de la masse totale du stock d'emballages réutilisables^(A).

Le nombre de rotation était **estimé** en 1997: il est basé sur la contenance et le nombre de nouveaux emballages mis sur le marché. Ce taux dépend du taux de sortie des emballages (dû à des défauts, usures, rayures, ...) et du nombre brut de retours.

Taux de rotation calculés par les metteurs en bouteilles (1997):

- Bouteilles en verre : 32,4 (données de la société ROMERQUELLE)
- Bouteilles polycarbonate de lait : 36 (données de la société BERGLANDMILCH). Bouteilles en verre de lait (plus particulièrement) : entre 25 et 30 (données de la société BERGLANDMILCH).⁽¹⁵⁾

Résultats de l'accord volontaire de l'industrie des boissons :

Tous les objectifs fixés dans le cadre de l'accord de 2004, concernant la réutilisation ont été atteints en 2007^(B) :

- **80,5% de réutilisation ou de recyclage des matériaux d'emballages de boissons** (excl. fûts, citernes, gros conteneurs)
- **75,3% des bouteilles de bières sont réutilisables en 2007** (excl. fûts, citernes, gros conteneurs)
- Promotions des emballages réutilisables pendant les grandes manifestations et information / sensibilisation des consommateurs sur les emballages réutilisables existants (l'industrie s'est engagée à mettre à disposition un minimum de €75.000 par an)

Modalités de suivi et de calcul	
Responsable du calcul et du suivi	Entre 2004 (date de l'accord volontaire) et 2006, les producteurs de boissons n'ont plus besoin de reporter les quantités d'emballages réutilisables mis sur le marché ^(C) . Le Ministère de l'environnement est en charge du suivi mais aucune obligation de déclaration n'existait avant sa formulation en octobre 2006. En Avril 2008, une première campagne de déclaration (pour l'année 2007) a été mise en place : les producteurs doivent désormais reporter les quantités d'emballages de boissons réutilisables mis sur le marché, les quantités recyclées, les quantités d'emballages achetées pour le premier remplissage. Cette déclaration se fait via un serveur électronique, les données sont en cours de traitement et le système en cours d'évaluation. ^(A)
Source des données utilisées	Données déclarées par les embouteilleurs ^(A)
Règles de calcul des indicateurs	Non définies pour l'instant ^(A)

Recyclage des emballages ménagers et non ménagers

Principaux dispositifs mis en place

N°	Périmètre	Description
1	Emballages ménagers et industriels, de transport, de service et accessoires aux emballages	<p>La REP (Responsabilité Elargie du Producteur) a été mise en place dans l'ordonnance sur les emballages de 1992 sur le modèle Allemand couplée à la création d'un éco-organisme (ARA). Le système de responsabilité du producteur en Autriche se base sur les 3 concepts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation économique de l'emballage - Développement d'un système de collecte à grande échelle - Amélioration les schémas de réutilisation ou de recyclage
2	Déchets d'emballages mélangés avec les autres déchets ménagers ou commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe à l'enfouissement des déchets (1996) - Interdiction d'enfouissement des déchets mélangés (incluant les emballages) (2004): <ul style="list-style-type: none"> o Interdiction de mise en décharge des matériaux de COT de plus de 5% de la masse o Les déchets résiduels doivent être envoyés en incinération ou en usines de traitement mécanico-biologique o Presque toutes les fractions combustibles dans les déchets résiduels doivent être utilisées comme carburant o Possibilité de développer la collecte sélective des bonnes fractions recyclables (bouteilles plastiques) o D'autres petites fractions de plastique doivent être utilisées pour la récupération d'énergie, mélangées à des déchets résiduels - Restrictions sur les impacts environnementaux de l'incinération
3	Emballages de boisson	<p>Absence de consigne pour les emballages à usage unique : les déchets d'emballages de boisson sont mélangés aux autres emballages. Une exception subsiste pour une seule entreprise commercialisant des emballages "à usage unique". Cette entreprise d'eaux minérales qui représente 2 à 3 % des parts de marché des eaux minérales a mis en place un système de consigne pour ses bouteilles. Les bouteilles récupérées sont alors recyclées (pas d'intervention d'un système de recyclage donc pas de charges). Par ailleurs, cette entreprise a également fait le calcul d'un bénéfice lié à la consigne perçue sur les bouteilles non retournées.</p>
4	<p>Emballages de boisson, en particulier bouteilles PET</p> <p>Eaux plates ou gazeuses, bières, boissons rafraîchissantes non-alcoolisées (tels que des boissons gazeuses ou sodas), y compris eaux aromatisées, jus de fruits et de légumes, boissons isotoniques, boissons</p>	<p>Accord volontaire de l'industrie autrichienne des boissons, pour la période 2008-2017 (intitulé <i>Programme de développement durable de l'industrie autrichienne pour les emballages de boissons</i>, dont le but est de produire des emballages les plus durables) conclu par la Chambre fédérale de commerce (représentant légal des industriels) ⁽¹⁸⁾ :</p> <p>Cet accord fait suite à l'Accord volontaire en octobre 2004 dont les objectifs suivants étaient atteints :</p> <ul style="list-style-type: none"> - objectif global de réutilisation ou de recyclage aux emballages de boisson de 80 % - 50% des bouteilles en PET doivent être recyclés (à partir de 2005) - Les bouteilles en PET doivent contenir 30% de matériel recyclé (à partir de 2007) <p><u>Les objectifs sont les suivants :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. mettre en place des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie des boissons de - 10% en 2017 par rapport à 2007 (370 ktonnes éq. CO2 en 2007). Une première évaluation sera faite en 2012, l'objectif étant une réduction de 16 ktonnes éq. CO2. Les mesures de réduction prévues par l'industrie seront communiquées au Ministère de l'environnement le 30 novembre 2008 pour 2009 et le 30 novembre N-1 pour les années N. 2. améliorer le recyclage des emballages de boisson en particulier en PET (objectifs plus stricts) : <ul style="list-style-type: none"> • Recyclage des emballages de boissons en PET à hauteur de 55% minimum dès 2008 • min. 6000 tonnes de PET recyclées dans la production annuelle de bouteille en PET à partir de 2008, min. 6500 tonnes dès 2013 et min. 7000 tonnes dès 2017 (ou proportionnellement en

	<p>énergétiques, thé glacé, lait de soja, boissons maltées, similaires; lait et boissons à base de lait.</p>	<p>cas de forte augmentation de la production). Les objectifs 2013 et 2017 pourront être réévalués en 2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> • min. 3000 tonnes de PET recyclées dans la production annuelle d’emballages alimentaires à haute valeur ajoutée à partir de 2008. <p>3. utiliser des emballages durables (emballages à partir de matériaux recyclés, emballages recyclables ou réutilisables) lors des grandes manifestations et assurer leur recyclage ou réutilisation</p> <p>Cet accord concerne tous les acteurs de la chaîne d’approvisionnement (embouteilleurs, distributeurs et importateurs de boissons, producteurs d’emballages, opérateurs de collecte et de recyclage de déchets d’emballages). Ceux qui souhaitent participer au programme doivent le déclarer à la Chambre de commerce. Un groupe de travail accompagnera les industriels (formations, ateliers). Il est également en charge de suivre l’atteinte des objectifs annuellement. Un rapport publié par la Chambre de commerce sera rendu public. Aucun système d’étiquetage environnemental ne sera mis en place.</p>
5	<p>Déchets d’emballages</p>	<p>Schémas de collecte existants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des emballages papier des ménages et des petites entreprises avec les papiers imprimés qui représentent la plus grosse part (journaux, revues, toute question d’impression) dans des conteneurs rouges, dans des points de collecte publics, directement en porte-à-porte ou une combinaison des deux dans les grandes villes (912.000 conteneurs à travers le pays). - 80 000 conteneurs sont disponibles pour la collecte de déchets de verre ménagers (bouteilles, pots ou flacons), dont 7000 à double compartiment pour séparer les verres clairs et colorés - Le bois est collecté par VHP chez les industriels et commerces. - Tous les emballages en matières plastiques et matériaux composites sont recueillis, avec les petits emballage de bois, les textiles et les céramiques et, depuis le 1er Janvier 2007, les matériaux biodégradables, dans des conteneurs ou des sacs jaunes. 1000 sites de recyclage sont également ouverts pour la collecte des déchets d’emballages générés par les entreprises. - Les emballages métalliques sont principalement collectés dans des conteneurs bleus au niveau des points de collecte centraux ; sinon, ils sont recueillis avec les emballages légers et séparés ultérieurement.

Répartition des responsabilités entre les acteurs

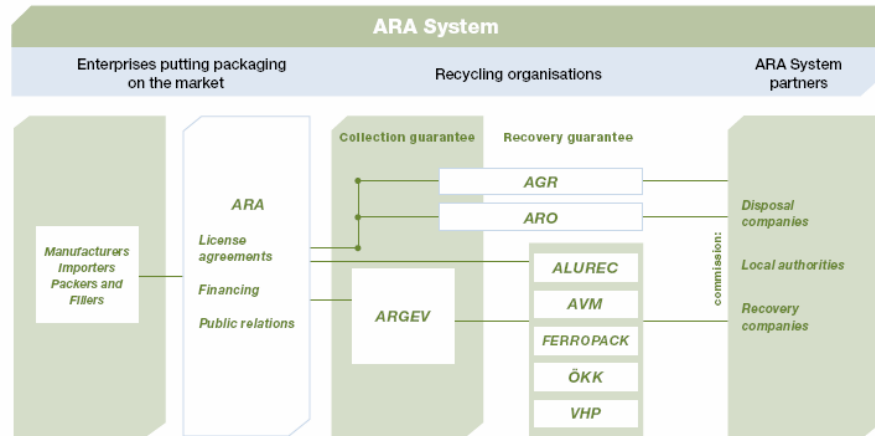
Acteurs	Rôle opérationnel	Responsabilités financières
<p>Toutes les entreprises couvertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Producteur d’emballages et conditionneur - Importateur - Distributeur 	<p>Tenus de récupérer gratuitement les déchets d’emballages mis sur le marché (et mettre en place leurs propres systèmes de collecte) ou de déléguer cette obligation à un organisme agréé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emballages primaires de vente (producteurs) - Emballages associés aux produits mis sur le marché (importateurs) - Emballages de transport (tous) 	<p>Responsabilité financière de tous les coûts de la collecte et du recyclage des déchets d’emballages</p>
<p>Collectivité locale</p>	<p>Les collectivités locales sont déchargées de toute responsabilité mais agissent en tant que partenaires de ARA pour la collecte ^(B):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des emballages ménagers de différentes régions de collecte (par exemple dans la ville de Vienne): papier, emballages légers, métaux, verre - Collecte des emballages papier ménagers avec des papiers imprimés dans toute l’Autriche - Collecte supplémentaire des emballages via des centres de collecte des déchets municipaux (pour les emballages) 	<p>Aucune responsabilité</p> <p>Pour les papiers, financement du coût proportionnel à la part d’emballages P/C dans les déchets P/C collectés.</p>
<p>Entreprises productrices de déchets (hors petits commerces)</p>	<p>Les entreprises productrices de déchets d’emballages peuvent apporter gratuitement ces déchets à l’un de des partenaires régionaux des éco-organismes (140 centres de recyclage en Autriche pour le système ARA) et vendre les fractions séparées (par exemple PET, LDPE, etc). Les coûts de collecte des déchets par les partenaires régionaux ou les frais de conteneurs doivent être payés par les producteurs de déchets eux-mêmes, mais peuvent être déduits des bénéfices.</p>	

Eco-organismes mis en place : marchés concernés et mode de financement

<p>ARA System</p>	<p><u>Organisation</u> : créé en 1993. Le système ARA est un système à but non lucratif, formé d’une organisation centrale ARA AG et 8 organisations de recyclage spécialisées par matériaux. Il fonctionne en coopération avec 150 entreprises régionales de collecte des déchets et 450 coopératives communales de déchets, par contrats. ARA finance environ 250 consultants pour la communication régionale ^(B).</p> <p>Les organismes spécialisés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARGEV : emballages légers types plastiques ; composite, bois, céramiques, textiles, métal avec OKK (plastique), AVM (composite hors emballage de boisson en carton) , VHP (bois), Ferrapack (métaux
-------------------	--

ferreux) et ALUREC (Aluminium)

- ARO : papier/carton
- AGR: verre



En 2008, le système ARA est **en cours de réorganisation pour améliorer l'efficacité interne**: de 9 entreprises (ARA AG et organisations de recyclage responsables de la collecte et de la valorisation des différents matériaux d'emballages) on est passé à **2 sociétés: ARA AG (incluant les organisations de recyclage du papier, des plastiques, composites, métaux, bois) et AGR (organisme de recyclage pour le verre)** ^(B).

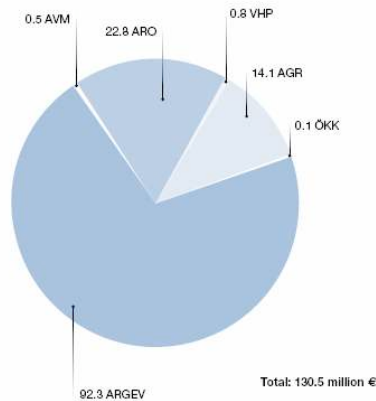
Périmètre d'actions: ARA system compte environ 15 000 entreprises adhérentes dont les principaux acteurs de l'industrie des emballages, qui ont transféré, par le biais d'un permis (« license agreement »), leurs obligations légales au système (producteurs / importateurs d'emballages, producteurs/ importateurs de produits emballés). ARA organise la collecte, par l'intermédiaire d'entreprises locales, des déchets d'emballages soumis à l'Ordonnance Emballages, provenant des ménages, des industriels et des commerces.

Environ **75% de la masse des emballages mis sur le marché autrichien sont gérés par ARA** (part en augmentation puisqu'elle ne représentait que 63% en 2001 ⁽¹³⁾). La partie restante est gérée par d'autres systèmes de collecte (secteur des ménages: "Ökobox" pour les boissons composées de cartons et secteur commercial / industriel: essentiellement deux concurrents) ou les obligations de l'Ordonnance Emballages sont remplies par les entreprises elles-mêmes ("self compliers" - principalement dans le secteur des emballages commerciaux / industriels) ^(B). **ARA couvre 95% des emballages pour lesquels l'obligation de reprise a été transférée à un éco-organisme** (source : EEA).

Financement : ARA est financée uniquement par les contributions des adhérents : les contributions annuelles sont calculées en multipliant les **quantités d'emballages mises sur le marché** multipliées par des **taux (ou tarifs, en €/kg), par matériau et par type d'emballage (transport ou vente, ménage ou commercial/industriel)** ⁽¹⁷⁾. Les taux sont réévalués tous les ans par les organisations de recyclage sur la base des volumes provisionnels d'emballages, des coûts de collecte, de tri et de valorisation / recyclage et des recettes de vente des matériaux secondaire par matériaux, puis sont validés par le ministère. Les taux n'intègrent pas de critères environnementaux. Les taux 2007 sont présentés en Annexe 2.

Grâce à des optimisations du système et au statut non lucratif d'ARA, les **tarifs très élevés en 1996, ont été réduits d'environ 57% au cours des 15 dernières années**. Il n'y a pas de subventions croisées entre les matériaux d'emballages (coûts réels), entre la collecte des emballages ménagers ou commerciaux / industriels, entre les différentes étapes de la chaîne de valeur (producteurs d'emballages, les embouteilleurs, les détaillants) et entre les petites et les grandes entreprises. ^(B)

En 2007, les revenus d'ARA représentait **136,6 millions €, dont 95,5% étaient reversés aux organisations de recyclage**, comme indiqué ci-dessous ⁽¹⁷⁾. Ils sont reversés par les organisations de recyclage aux partenaires (entreprise privée de gestion des déchets, collectivités pour les emballages P/C).



Obligations de déclaration :

Les entreprises adhérentes (“license partners”) signent un contrat avec ARA et sont obligés de déclarer les quantités (en tonnes) d’emballages mis sur le marché autrichien :

- Annuellement si les contributions annuelles sont inférieures à 3k €
- Tous les trimestres si les contributions annuelles sont comprises entre 3k € et 40k€
- Mensuellement si les contributions annuelles sont supérieures à 40k€

ARA AG organise régulièrement des audits des quantités d’emballages reportées par les adhérents pour éviter toute distorsion de concurrence. 20% des audits ont révélé en 2007 des écarts significatifs⁽¹⁷⁾.

OKO-BOX

Les cartons à boissons (industriels et ménagers) sont collectés indépendamment par Öko-box. Les cartons à boissons éventuellement collectés par ARA sont revendus à Öko-box qui paie alors le coût de la collecte. Öko-box reverse également à ARA une contribution pour l’information et le conseil environnemental.

Les éco-organismes suivants sont des concurrents du système ARA ; seuls EVA et Bonus gèrent des quantités de déchets d’emballages importantes^(B).

EVA

Spécialisé dans les emballages industriels⁽¹²⁾
Matériau : papier, cartons, cartons ondulés, bois, métal, plastique et matériau combiné^(A)

Pape ENtsorgung GmbH & Co KG

Spécialisé dans les emballages de papier et dans les emballages industriels.

GUT-Galle Umwelttechnik

Matériaux: papier, cartons, cartons ondulés, composites, verre, bois et emballages biogenic
Domaine: secteur commercial dont la vaisselle jetable, restaurants MacDonalds et autres restaurations rapides

Bonus Holsystem

Matériaux : papier, carton, carton ondulé, bois, métaux, plastique et fibres textiles
Domaines : utilisateur commercial final (ex : agriculteur, ...)

Historique et analyse des résultats de production de déchets, de recyclage et de valorisation (résultats déclarés à la Commission Européenne par les Etats Membres)

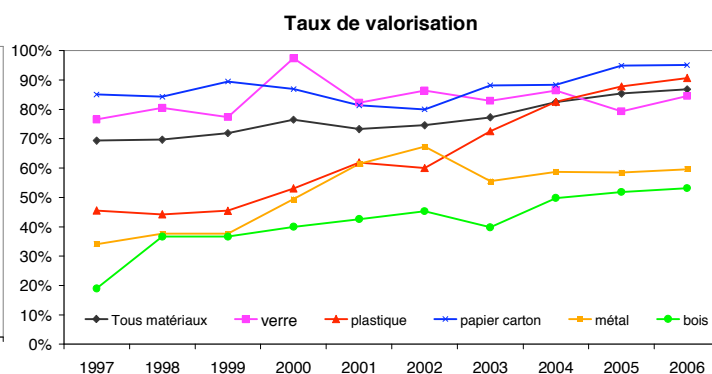
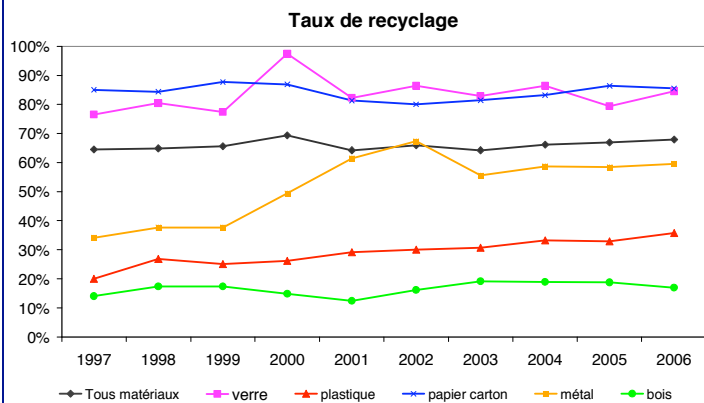
Taux de recyclage et de valorisation des emballages :

On constate une lente augmentation du taux de recyclage total depuis 1997 : 64% (2001), 66,9% (2005) et 68,3% (2007) et une nette augmentation du taux de valorisation : 69%(2001), 85,4% (2005), 87,5% (2007).

Les objectifs nationaux et européens 2008 sont largement atteints en 2006, dans la mesure où l’Autriche dispose des capacités nécessaires pour recycler et valoriser ses déchets sur son sol.^(A)

Le taux de recyclage de l’Autriche est supérieur aux taux moyens de l’Union Européenne (taux de recyclage 2005 Autriche : 66,9% ; Taux de recyclage moyen CE : 54,8%) ; cependant, les taux de recyclage et de valorisation du bois et des métaux sont plus faibles.

Matériau	Données reportées CE en 2006 ⁽¹⁹⁾			Objectifs nationaux et européens 2008
	Tonnages générés	Tonnages recyclés	Taux de recyclage	
Tous matériaux	1 175 352	797 557	67,9%	
Verre	231 645	195 801	84,5%	60,0%
Plastique	238 134	85 173	35,8%	22,5%
Papier carton	532 206	455 056	85,5%	60,0%
Métal	63 598	37 888	59,6%	50,0%
Bois	77 082	13 057	16,9%	15,0%
Autres	32 687	10 582	32,4%	15,0%

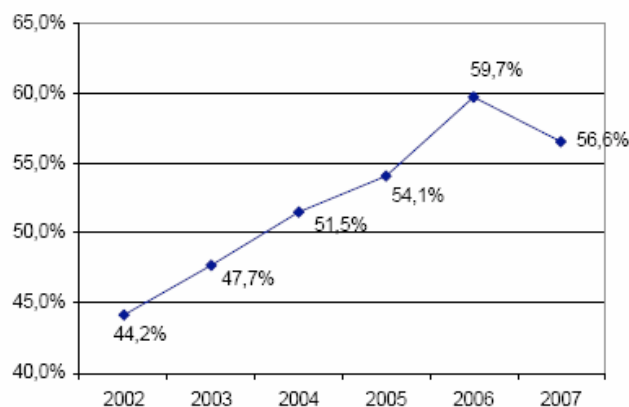
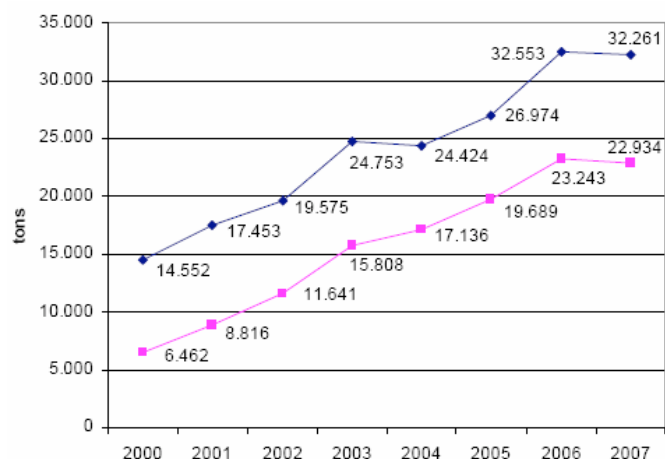


Taux de recyclage et de valorisation du PET :

Tous les objectifs de recyclage fixés dans le cadre de l'accord de 2004 pour la période 2005 – 2007 ont été atteints en 2007 ^(B) :

- o 80,5% de réutilisation ou de recyclage des matériaux d'emballages
- o 56,6% de recyclage des bouteilles PET en 2007
- o 6005 tonnes de PET recyclé dans le processus de recyclage bouteille-à-bouteille et au moins 30% de PET recyclé dans les nouvelles bouteilles PET

Sur les 40 951 tonnes de bouteilles PET mises sur le marché, 79,6% sont valorisées (bleu) dont 56,6% recyclées (rose)



Principaux résultats du système de responsabilité du producteur :

- Les producteurs et les distributeurs ont adopté la responsabilité des matériaux d'emballage par l'usage économique de l'emballage
- Les producteurs et les distributeurs ont développé un système de collecte de grande échelle, géré par ARA.
- Le volume d'emballages dans les déchets municipaux et sur les sites d'enfouissement a été réduit de 94% depuis 1991.
- Environ 9,2 millions de tonnes d'emballages ont été collectées et valorisées depuis 1993 - ce qui correspond à env. 33 sites d'enfouissement de taille moyenne.
- Les objectifs de recyclage ont été atteints.
- 90% des Autrichiens sont convaincus de l'intérêt de la collecte sélective des déchets et tentent de collecter séparément les emballages, 68% le font régulièrement. Le système est également accepté par l'industrie ^(B)
- Conformément à la coopération entre ARGEV et Öko - Box, 9573 tonnes d'emballages en carton ont été collectées en 2007.

Modalités de suivi

Responsable du calcul et du suivi	<p>Responsabilité du Ministère : La responsabilité de la déclaration à la Commission Européenne, de la consolidation et du contrôle des données est imputée au ministère en charge de l'environnement. Le ministère reçoit deux types de données: les données des différents systèmes de collecte et de recyclage et des données des entreprises ne souscrivant pas à un système de collecte.</p> <p>Le ministère de l'environnement autrichien dispose donc des tonnages d'emballages mis sur le marché par type de matériau, tonnages de déchets valorisés (recyclage, valorisation organique, autres, des tonnages de déchets incinérés et des tonnages de déchets enfouis). ^(A)</p> <p>Les contrôles effectués par le ministère consistent en une revue analytique (investigation pour les données étranges) et par des contrôles d'une centaine d'entreprises par an (choisies en fonction de leurs parts de marché, poids en terme de déchets d'emballages, etc...). ^(A)</p> <p>Responsabilité d'ARA : ARA est également tenu de déclarer annuellement au Ministère de l'Environnement : les quantités d'emballages mis sur le marché par les adhérents, les quantités d'emballages collectées et recyclées, les taux de collecte et de recyclage et ce, pour chaque fraction d'emballage, séparé pour les ménages et le secteur commercial / industriel ^(B).</p> <p>ARA est également tenu de procéder régulièrement à des enquêtes sur les quantités d'emballages mis sur le marché et de les déclarer au ministère de l'environnement. Ces enquêtes comprennent des analyses</p>
-----------------------------------	---

	de déchets, mais également des analyses orientées sur des marques (numérisation de données, statistiques sur l'importation et l'exportation des marchandises, production d'emballages) - le ministère prend ces résultats en compte pour générer les statistiques officielles ^(B) .
Source des données utilisées	<p><u>Données issues des différents organismes agréés</u> : Les systèmes de collecte disposent des quantités mises sur le marché, des quantités collectées ainsi que des quantités recyclées par type de matériau. Ceci est rendu possible grâce aux contributions payées par les entreprises aux éco-organismes. Des audits et des analyses des recycleurs et collecteurs sont régulièrement effectués afin de calculer les quantités collectées et recyclées.</p> <p><u>Données issues des entreprises ne participant pas à l'organisme agréé</u>: Ces entreprises doivent reporter au ministère les quantités mises sur le marché, les quantités collectées et les quantités recyclées et par qui (nom de l'organisme, ...). Les quantités mises sur le marché doivent être données avec une précision de +/- 5 %. ^(A)</p>
Modalités de calcul du taux de recyclage	
Définition des règles de calcul	<p>Les taux de recyclage sont calculés par catégorie de matériau en additionnant les données issues des différentes sources (systèmes de collecte et recyclage, entreprises "indépendantes"). Le calcul du taux de recyclage des emballages cartons pour boissons est fait à part.</p> <p>Les emballages boissons réutilisables ne rentrent pas dans les statistiques de recyclage. Les emballages boissons à usage unique entrent dans les statistiques et ne sont pas traités à part. ^(A)</p>
Calcul du dénominateur	<p>Prise en compte des imports/exports Toutes les quantités d'emballages mises sur le marché autrichien sont à déclarer par les "responsables d'emballages". Les importateurs sont soumis à l'obligation de déclaration comme les autres acteurs. En revanche, certaines quantités achetées sur le marché autrichien sont jetées dans un autre pays, inversement certaines quantités achetées dans un pays étranger peuvent être jetées en Autriche ; Il est considéré que ces 2 effets se compensent.</p> <p>Le périmètre est exhaustif, exception faite de producteurs ou des conditionneurs autrichiens pour lesquels les tonnages de déchets d'emballages générés sont trop faibles (ces seuils sont définis dans la réglementation). Les quantités en jeu n'impactent pas les données d'après le ministère de l'environnement. Par ailleurs, les emballages réutilisables mis sur le marché pour la première fois ne sont pas inclus dans le dénominateur.</p> <p>Qualité des données (âge, mesure et représentativité)</p> <p>Les données sont calculées chaque année et ce depuis 1992. Les données sont brutes et a priori exhaustives. Les "passagers clandestins" qui échappent au système sont rares selon le ministère de l'environnement et limités par les audits et des contrôles sont menés par le Ministère et par ARA ^(A). ARA a estimé à 10-15% la part de « passagers clandestins » sur le marché de l'emballage autrichien. Les contrôles effectués sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par ARA: audits des titulaires de permis par les experts comptables certifiés, contrôle des ventes, contrôle des rapports (incoming reports) - Par le Ministère de l'environnement qui audite le respect des exigences de l'ordonnance Emballages - Par l'industrie elle-même pour éviter des distorsions de concurrence ^(B)
Hypothèses, extrapolations, corrections éventuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Les données sont a priori des données brutes et ne nécessitent pas d'extrapolations. - Les déchets d'emballages papier et métalliques des ménages et des petites entreprises sont collectés en mélange avec d'autres déchets papier ou métalliques respectivement. Des échantillonnages et analyses de déchets permettent d'estimer la part de déchets d'emballages. De même, les déchets d'emballages légers sont répartis par matériaux (plastique, matériaux composites, bois, textiles et céramiques, matériaux biodégradables) grâce à des analyses régulières des déchets en coopération avec les municipalités ^(B). - Les données collectées sont les tonnages générés (mis sur le marché), recyclés (recyclage matériau), recyclés (autres formes de recyclage), les tonnages valorisés avec récupération d'énergie, les tonnages valorisés autrement et les tonnages incinérés avec récupération d'énergie. Les données doivent être obligatoirement déclarées mais peuvent être des estimations grossières pour les quantités recyclées (autres formes de recyclage) et valorisées (autres formes de valorisation). Seul le bois est concerné par ces indicateurs : en 2006, 709 tonnes de bois entraient dans la catégorie "recyclés (autres formes de recyclage)" elles représentent le tonnage de bois compostés. D'après le tableau des données 2006 fourni par le ministère de l'environnement, seules les catégories d'emballages suivantes sont valorisées avec récupération d'énergie: les plastiques, le bois, autres.
Distinction entre emballages ménagers et non ménagers	
Modalités de distinctions	<p>Le taux de recyclage publié concerne les emballages ménagers et non ménagers. Aucune distinction n'est effectuée lors du calcul. Quelques estimations sont réalisées grâce aux données des systèmes de collecte de déchets ménagers mais restent peu précises (incertitude de l'ordre de 20 000 tonnes pour lesquelles la distinction n'a pu être faite) et ne sont donc pas publiées. ^(A)</p> <p>Les statistiques de la consommation d'emballages en Autriche ne fait pas de différence entre les emballages ménagers et les emballages commerciaux / industriels. Néanmoins, les quantités d'emballages collectés et recyclés, divisés en ménagers / non ménagers, sont disponibles sur la base des permis du système ARA (donc non exhaustif) mais cela peut apporter une bonne estimation de la répartition par origine ^(B).</p>

Résultats	<p>Les tonnages mis sur le marché et recyclés et les taux de recyclage par origine ménagère / non ménagère peuvent être estimées sur la base des tonnages reportées à la CE et sur la base des répartitions par matériaux (disponibles en Annexe 1) des tonnages gérés par ARA (75% des tonnages en Autriche). Pour les plastiques, les valeurs de PlasticAlliance ont été utilisées. Cela conduit à un taux de recyclage aberrant (>100%) pour le papier carton non ménager.</p> <p>Attention : Les déchets ménagers incluent les déchets des ménages et des petits commerces, collectés ensemble.</p> <p>On constate que les taux de recyclage non ménager sont plus élevés en général, en particulier pour le plastique et les papiers cartons.</p> <p>Les déchets proviennent à 60% des ménages et à 40% des industries et commerces.</p>																																																																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Matériau</th> <th colspan="3">Ménager</th> <th colspan="3">Commercial/industriel</th> </tr> <tr> <th>Tonnages générés</th> <th>Tonnages recyclés</th> <th>Taux de recyclage</th> <th>Tonnages générés</th> <th>Tonnages recyclés</th> <th>Taux de recyclage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous matériaux</td> <td>678 348</td> <td>385 630</td> <td>56,8%</td> <td>502 870</td> <td>406 754</td> <td>80,9%</td> </tr> <tr> <td>Verre</td> <td>231 645</td> <td>195 801</td> <td>84,5%</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Plastique</td> <td>169 000</td> <td>42 000</td> <td>24,9%</td> <td>75 000</td> <td>38 000</td> <td>50,7%</td> </tr> <tr> <td>Papier carton</td> <td>191 594</td> <td>104 663</td> <td>54,6%</td> <td>340 612</td> <td>350 393</td> <td>102,9%</td> </tr> <tr> <td>Métal</td> <td>53 422</td> <td>32 584</td> <td>61,0%</td> <td>10 176</td> <td>5 304</td> <td>52,1%</td> </tr> <tr> <td>Bois</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>-</td> <td>77 082</td> <td>13 057</td> <td>16,9%</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>32 687</td> <td>10 582</td> <td>32,4%</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>						Matériau	Ménager			Commercial/industriel			Tonnages générés	Tonnages recyclés	Taux de recyclage	Tonnages générés	Tonnages recyclés	Taux de recyclage	Tous matériaux	678 348	385 630	56,8%	502 870	406 754	80,9%	Verre	231 645	195 801	84,5%	0	0	-	Plastique	169 000	42 000	24,9%	75 000	38 000	50,7%	Papier carton	191 594	104 663	54,6%	340 612	350 393	102,9%	Métal	53 422	32 584	61,0%	10 176	5 304	52,1%	Bois	0	0	-	77 082	13 057	16,9%	Autres	32 687	10 582	32,4%	0	0
Matériau	Ménager			Commercial/industriel																																																															
	Tonnages générés	Tonnages recyclés	Taux de recyclage	Tonnages générés	Tonnages recyclés	Taux de recyclage																																																													
Tous matériaux	678 348	385 630	56,8%	502 870	406 754	80,9%																																																													
Verre	231 645	195 801	84,5%	0	0	-																																																													
Plastique	169 000	42 000	24,9%	75 000	38 000	50,7%																																																													
Papier carton	191 594	104 663	54,6%	340 612	350 393	102,9%																																																													
Métal	53 422	32 584	61,0%	10 176	5 304	52,1%																																																													
Bois	0	0	-	77 082	13 057	16,9%																																																													
Autres	32 687	10 582	32,4%	0	0	-																																																													

Identification des facteurs influant sur le taux de recyclage

Plusieurs facteurs contribuent à l'augmentation des taux de recyclage en Autriche ^(A) :

- La **longévité du système** (1993)
- La **sensibilité et la familiarité des consommateurs**
- L'expérience des "responsables d'emballages" qui ont amélioré leurs pratiques.

Selon Christian Keri, responsable de la gestion des déchets d'emballages au Ministère de l'environnement Autrichien, les **incitations financières** (amendes en cas de non-respect des objectifs) sont suffisantes pour inciter les "responsables d'emballages" à améliorer leur taux de recyclage. Par ailleurs, le prix des emballages et les coûts des systèmes de collecte et de valorisation sont élevés et encouragent les conditionneurs à améliorer leurs performances (moins d'emballages par produit). ^(A)

Le taux de recyclage des plastiques a progressivement augmenté par une collecte des bouteilles PET des ménages étendue aux lieux de loisirs et de grandes manifestations et les parkings ^(B).

Enfin, l'existence d'un éco-organisme a un impact sur le taux de recyclage : Selon les statistiques officielles sur les emballages, les quantité d'emballages recyclées représentaient **797 000 tonnes en 2006 dont 645 000 tonnes ont été recyclées par ARA, soit environ 80%** ^(B).

Consigne pour recyclage des emballages ménagers de boisson

Type d'emballages et marchés concernés	Pas de consigne pour recyclage
Répartition des responsabilités entre acteurs	NA
Organisation de la collecte depuis le point de consigne aux unités de recyclage.	NA
Résultats	NA

Recyclage des emballages ménagers en plastique, autres que les bouteilles et flacons	
Consignes de tri données aux ménages	<p>Suite à l'Ordonnance Décharge entrée en vigueur en 2004, les déchets d'emballages ne peuvent plus être mis en décharge. Afin d'y répondre, depuis 2004/2005, la collecte sélective des emballages légers est progressivement remplacée par la collecte des bouteilles plastiques, fraction qui est plus facile à trier et recycler. A l'heure actuelle, il existe 2 systèmes de collectes pour les emballages légers ménagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour environ 5 millions d'habitants, les emballages légers (plastiques, composites, bois, textiles, céramiques, biodégradables) sont collectés dans les sacs ou conteneurs jaunes. - Pour environ 3 millions d'habitants (incluant Vienne, en Basse-Autriche, Salzbourg et de la Carinthie), la collecte des emballages légers se concentre sur les bouteilles plastiques de tous types, par apport volontaire dans des conteneurs jaunes spécialisés (et ne laissant passer que des bouteilles) ^(B). Les autres emballages légers sont collectés par les collectivités avec les ordures ménagères et incinérés avec récupération énergétique ou transformés en combustibles de substitution. ARA ne paye que la part des coûts de traitement des ordures ménagères associées aux emballages légers.
Autres gisements de plastiques	Par ailleurs, des systèmes de collecte pour le secteur de la vente à emporter et de l'évènementiel ont été développés pour collecter bouteilles plastiques et canettes dans les lieux publics ou sur les parkings ^(B) .
Tri en centre de tri	Les emballages plastiques sont collectés avec les autres emballages légers puis triés en centres de tri. Un autre tri permet de fractionner les plastiques par type de plastiques.
Débouchés par type de flux	<p>Données complètes : Sur les 169 ktonnes d'emballages plastiques ménagers générés en 2006, 40kt ont été recyclés matière (20kT PET, 3kT PE, 17kT PO, 50% en mélange) et 2kt en feedstock. ⁽²⁰⁾.</p> <p><u>Dans le cadre du système ARA (non exhaustif, ménager/non ménager)</u>, ÖKK organise la récupération de tous les matériaux plastiques d'emballages collectés, ménagers ou non ménagers. En 2007, 32 625 tonnes de matériaux d'emballage en plastique sont incinérés avec récupération d'énergie (27 593 t en 2006) et 120.319 tonnes ont été collectées avant tri (2006: 117.728 tonnes) incluant :</p> <p>A. 62.996 tonnes d'emballages plastiques en fractions séparées pour être recyclées en 2007 (2006: 60.239 tonnes) ⁽¹⁷⁾.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles de boissons en PET : 19 951 t (18 078t en 2006) recyclées - Films LDPE (sacs de caisse, films d'emballages des palettes, sacs de toutes tailles et pour tous les usages, films agricoles) : 32 143 tonnes (31 076t en 2006) recyclées dans la production de sacs à ordures, de tuyaux, des gouttières, panneaux et autres éléments de la construction, mais aussi de seaux, tonneaux etc. - Flacons HDPE (bouteilles de détergent et de nettoyage, bidons, seaux, des bouteilles et caisses) : 6 254 tonnes (6 096t en 2006) recyclées pour le même usage ou pour la production de profils, des tuyaux, et de panneaux à partir d'un mélange LDPE/HDPE - Conteneurs en PS et PP (yaourts, ketchup) : 3 312 tonnes (2 988t en 2006) recyclées en petits pots, flacons ou films d'emballages ; - Mousse PSE (matériaux de construction) : 1 331 tonnes (1 201 t en 2006) recyclées pour le même usage. <p>B. 57 323 tonnes d'autres fractions non séparées (principalement petits emballages) en 2007: 7 737 tonnes sont recyclées matière (7802t en 2006) et 49 586 tonnes sont transformées en combustibles de substitution par ÖKK (49 687t en 2006). ⁽²³⁾</p> <p>Sur la base des données du système ARA (non exhaustif, ménager + non ménager) ⁽¹⁷⁾, la répartition des modes de traitement est la suivante en 2007:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recyclage matière : 70 733t (46% du total) - Feedstock: 0 t - Production de combustibles de substitution : 49 586t (32% du total) - Incinération avec récupération énergétique: 32 625t (21%) <p>En 2007, au moins 30% des bouteilles en PET collectés sont recyclées en de nouvelles bouteilles. Une nouvelle usine de recyclage de bouteilles a été ouverte en janvier 2007 à Müllendorf / Burgenland. Le partenaire de recyclage est PET Recycling Austria, joint venture de l'industrie autrichienne des boissons. Elle permet de recycler 10 000 tonnes de bouteilles PET / an en bouteille par la technologie URRC, Cleanaway PET ^(B).</p>

Résultats par type de flux	<p>150 kt de plastiques ménagers entrent en centre de tri, dont la répartition est la suivante ⁽²⁴⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles = 21 % - Rigides + Flexibles = 60% - Rejets de tri ≈ 20% <p>Les rigides et flexibles sont valorisés selon la répartition suivante ⁽²⁴⁾:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6% recyclés après tri par résine - 26% recyclés en mélange - 68% valorisés énergétiquement ou en traités en feedstock <p>Seule une partie des rigides sont recyclés mécaniquement après tri au niveau des centres de tri (6%) ou lors d'un sur-tri avant recyclage chez le recycleur (26%).</p> <p>Les deux tiers des plastiques rigides et flexibles sont valorisés soit par valorisation énergétique (cimenterie) soit par recyclage feedstock (hauts fourneaux, gazéification, dépolymérisation chimique ou conversion catalytique).</p> <p>Sur les 40 951 tonnes de bouteilles PET mis sur le marché, 79,6% (32 261t) sont valorisées dont 56,6% recyclées par ARA ou un autre éco-organisme ^(B).</p>
----------------------------	--

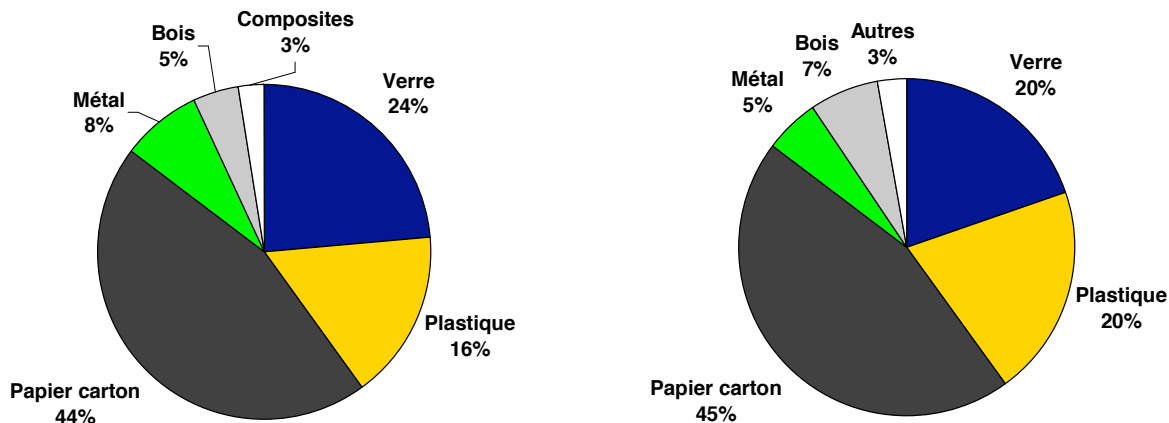
Contexte national

Pré-existence de mesures, structures ou dispositifs réglementaires ayant influencé sur les choix de politique publique

- Un **système de consigne pour les emballages de boisson a été introduit en 1990**.
- La REP existait **depuis 1993**: L'obligation de reprise datait de 1992 et pré-existait donc à la directive européenne.
- L'ordonnance « Emballages Cibles », a établi entre 1991 et 2000, des quotas obligatoires pour la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique des emballages de boissons mis sur le marché autrichien.
- En **septembre 2000**, la Chambre économique fédérale d'Autriche a conclu un **premier accord volontaire de l'industrie des boissons autrichienne** pour dynamiser le marché des emballages réutilisables et pour augmenter les objectifs de recyclage des bouteilles en PET. Les consommateurs doivent pouvoir choisir entre des bouteilles réutilisables et "à usage unique" et la bière sera disponible principalement dans des emballages réutilisables. Néanmoins, à la fin de l'année 2000, un amendement de l'ordonnance « Emballages Cibles » a été décrété, puis suspendu par la Cour Constitutionnelle Autrichienne en raison du manque d'études de terrain. En raison de l'existence de l'accord volontaire, le gouvernement autrichien n'a pas fixé de nouveaux objectifs et a décidé de regarder l'atteinte des objectifs de l'accord.
- Tous les objectifs fixés dans le cadre de l'Accord ont été atteints (pour la période 2000-2004):
 - o **Gamme adéquate de boissons dans des emballages réutilisables**
 - o **Un quota minimum d'emballages réutilisables pour la bière de 50 %**
 - o **Augmentation du taux de recyclage des bouteilles en PET de 30 % en 2000 à 50 % en 2004**
 - o **Information et sensibilisation des consommateurs**
- Pour la période 2005-2007, l'**accord volontaire intitulé « Programme de développement durable de l'industrie autrichienne des boissons » a été conclu en 2004** par la Chambre économique fédérale d'Autriche et le ministère autrichien de l'Environnement, dont le principal est l'introduction d'un **objectif combiné de recyclage et de réutilisation des emballages de boissons**.
- Tous les objectifs fixés dans le cadre de l'accord de 2004 ont été atteints (pour la période 2005-2007):
 - o **Objectif minimum de réutilisation ou de recyclage des matériaux d'emballages de 80 % à partir de 2005**
 - o **Objectif minimum de recyclage des bouteilles en PET de 50 % à partir de 2005**
 - o **Des quantités minimum de PET recyclé dans le processus de recyclage bouteille-à-bouteille : 500 tonnes en 2005, 2500 tonnes en 2006, 6000 tonnes en 2007 et une utilisation minimum de 30 % de PET recyclé dans les bouteilles PET**
 - o **Un quota minimum d'emballages réutilisables pour la bière de 50 %**
 - o **Promotions des emballages réutilisables et information / sensibilisation des consommateurs**
- Pour la période allant de 2008 -2017, il a été signé un nouvel accord « Programme de développement durable de l'industrie autrichienne des boissons » - qui comprend des **mesures de protection du climat au lieu des quotas de réutilisation**. En outre, les objectifs de recyclage pour les bouteilles en PET recyclées et les quantités minimales dans le processus de recyclage bouteille-à-bouteille sont augmentés.

Part des différents emballages (matériaux, contenances, réutilisables ou non) dans la consommation

Les statistiques officielles du marché des emballages sont publiées par le Ministère de l'Agriculture, de la Forêt, de l'environnement et de la gestion de l'eau et sont reportées à la Commission Européenne ^(B). La consommation d'emballages en Autriche a faiblement augmenté de 1997 (1,10 millions de tonnes, gauche) à 2006 (1,17 millions de tonnes en 2006, droite). La répartition est indiquée ci-dessous montre que la part du papier carton reste stable, le verre perd des parts au profit des plastiques ⁽¹⁴⁾.



Habitudes de consommations

Les autrichiens sont des faibles consommateurs d'emballages (135 kg/habitant en 2001 versus 172 en moyenne en Europe ⁽¹³⁾) : l'Autriche est responsable de moins de 2% de la production de déchets d'emballages européens. On observe un découplage entre l'augmentation du PIB et la consommation d'emballages / habitant qui reste stable ⁽¹⁷⁾.

En Autriche, la bière est principalement consommée en bouteilles de verre réutilisables ; l'eau en bouteilles en plastique et les jus et le lait en emballages de boissons en carton ^(B).

Contexte géographique influençant l'organisation de la distribution des produits et de la gestion des déchets

La densité de l'Autriche est faible, 97 habitants / km² (en 2003) et 34% des ménages se trouvent dans des zones rurales contre 41% en zones denses et 25% en zones intermédiaires, ce qui ne facilite pas la collecte des emballages ménagers ⁽¹⁾. Pour certains villages, situés notamment dans les régions montagneuses, les coûts de collecte sont plus élevés que dans d'autres ^(B), quasiment tous les habitants sont couverts par la collecte sélective des bouteilles plastiques (3 millions d'habitants) ou des emballages légers (5 millions). Par ailleurs, environ 1,85 millions Autrichien des ménages (c'est-à-dire, un peu plus de 50%) bénéficient d'une collecte en porte-à-porte pour les emballages légers. Des sacs sont utilisés en zones rurales et des poubelles dans les zones urbaines ⁽¹⁷⁾.

Existence d'études sur la répercussion de la consigne (pour réutilisation ou recyclage)

Comportement des consommateurs dans leurs achats et dans la gestion des déchets

Seule la consigne pour réutilisation existe de manière significative en Autriche. Selon le Ministère de l'environnement, la tendance est à la baisse de la consommation d'emballages réutilisables par les consommateurs pour des questions de coût à l'achat (la consigne ayant un coût non négligeable) et des questions de confort (ramener des bouteilles consignées est considéré comme une perte de temps par les consommateurs) ^(A) (aucune étude disponible sur le sujet).

Activité des secteurs de l'emballage et de la distribution

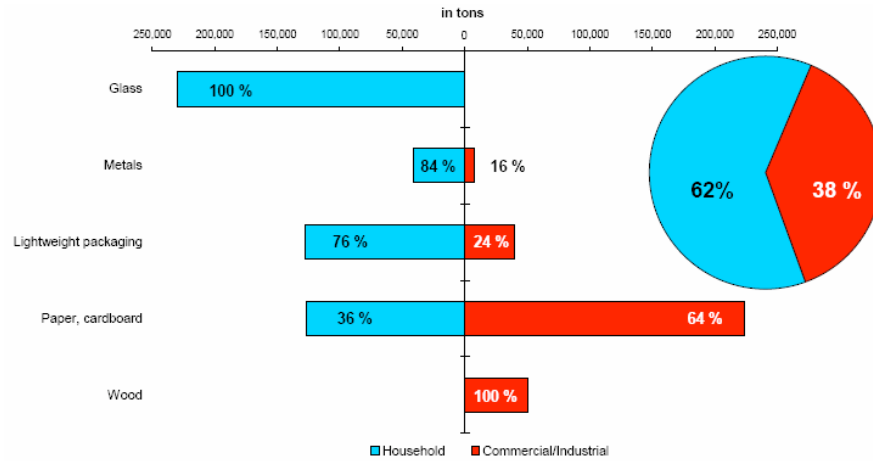
Selon le ministère de l'environnement, en réaction au comportement des consommateurs, les entreprises ont diminué la part des emballages réutilisables sur le marché. Des études seraient actuellement menées par les industries pour évaluer les impacts en terme d'émissions de CO₂ de tels systèmes. Ceci pourrait être un argument supplémentaire à la fin des systèmes de consignés. ^(A)

Emploi

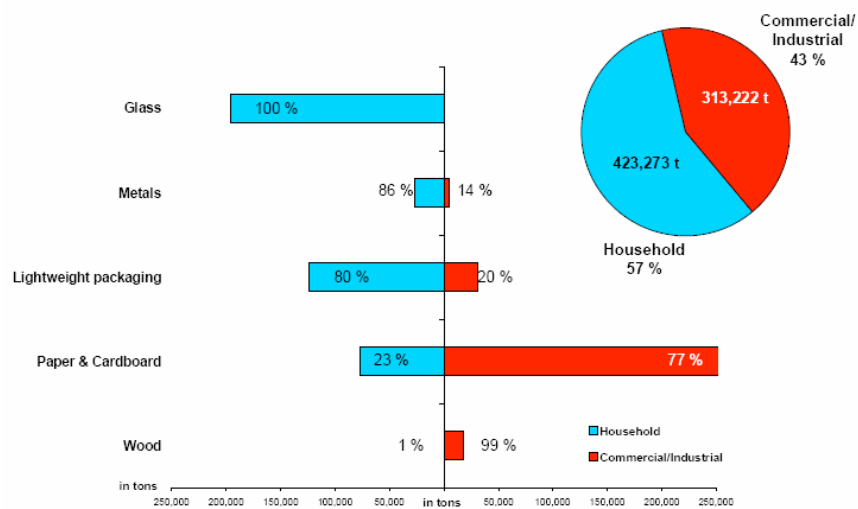
Une étude sur les conséquences du développement des systèmes de consigne a été menée en 1999 en Autriche. Cette étude montre que l'effet global sur l'emploi est pratiquement nul. En effet, si on observe une diminution de l'emploi du côté des embouteilleurs, on observe une hausse de l'emploi du côté du traitement des déchets. ^(A)

Annexe 1 : Répartition des emballages selon leur origine

Répartition ménagère / non ménagère des quantités d'emballages gérés par le système ARA en 2006 :



Répartition ménagère / non ménagère des quantités de déchets d'emballages valorisés (recyclage et valorisation énergétique) par le système ARA en 2006 :



Annexe 2 : Montant des contributions à ARA

Taux 2007 par matériau :

Packaging materials		Tariffs (€/kg) excl. VAT
1.1.	Sales packaging – paper, cardboard, corrugated board * (Refunding of heavy-duty-bags – turn page)	0.105
1.2.	Transport packaging – paper, cardboard, corrugated board	0.042
2.	Disposable glass packaging	0.061
3.	Wood	0.020
4.	Ceramics	0.170
5.1.	Ferrous metal small < 3 l	0.200
5.2.	Ferrous metals large ≥ 3 l (and metal hoops)	0.100
5.3.	Aluminium	0.370
6.	Textiles	0.265
7.0.	Plastics small * < 1.5 m ² or < 0.15 kg, hollow bodies < 5 l, EPS < 0.1 kg, bags ≤ 10 l, net bags < 25 l, multipacks	0.610
7.1.	EPS (e. g. Styrofoam®) ≥ 0.1 kg	0.160
8.	Compound materials (without beverage compound cartons)	0.670
9.	Industrial, commercial & large plastic packaging (ICP)	
9.1.	Foils ≥ 1.5 m ² Tray foils ≥ 0.25 m ² (≥ 6 sales units – food, ≥ 3 sales units – non-food) Hoops Adhesive tapes	0.120
9.2.	Hollow bodies ≥ 5 l Bags > 10 l, Net bags ≥ 25 l Cartridges Moulded bodies ≥ 0.15 kg (without EPS)	0.120
10.	Packaging materials on a biological basis	0.580

* including shopping bags

Origines des données

Sources bibliographiques	Contacts
<p>(1) http://www.pro-e.org/WEEE_Austria.html</p> <p>(2) http://ec.europa.eu/environment/waste/studies/packaging/epwms.htm</p> <p>(3) http://ec.europa.eu/environment/waste/studies/packaging/epwms.htm</p> <p>(4) http://waste.eionet.europa.eu/publications/factsheet</p> <p>(5) http://www.ara.at/index.php?id=129</p> <p>(6) Packaging regulation (1996) http://faolex.fao.org/docs/texts/aut33822e.doc</p> <p>(7) http://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/2005.xls</p> <p>(8) Amendments 2006 Packaging regulation www.lebensministerium.at/filemanager/download/19417/</p> <p>(9) Ecolas PIRA Implementation of packaging Directive, Prevention and reuse</p> <p>(10) http://www.grn.org/beverage/refillables/refill_report.pdf</p> <p>(11) http://ec.europa.eu/enterprise/environment/reports_studies/studies/report_packaging_direct.pdf</p> <p>(12) http://www.raymond.com/promo_raymond-international/austria02.pdf</p> <p>(13) EEA Report Effectiveness of packaging waste management systems in selected countries : an EEA pilot study (2005)</p> <p>(14) http://humusz.hu/download/UjratolthetoJuergen.ppt#280,25 .Evolution of re-use packaging in Austria 1994 – 2003 Source: ARA-Annual reports</p> <p>(15) http://ec.europa.eu/environment/waste/studies/packaging/pdf/austria.pdf</p> <p>(16) http://www.agr.at</p> <p>(17) ARA System's Performance in 2007, Sustainability report and annual report (available on ARA website)</p> <p>(18) Programme de développement durable de l'industrie autrichienne pour les emballages de boissons, 2008-2017</p> <p>(19) Données 2006 reportées à la CE</p> <p>(20) Données PlasticAlliance sur les emballages plastiques en 2006 (fournies par M. Brunin, Valorplast)</p> <p>(21) European Can market Report 2007/2008</p> <p>(22) Rapport 2007 du Programme développement durable de l'industrie des boissons autrichienne, Chambre fédérale économique (WKO)</p> <p>(23) Rapport annuel 2007 OKK : http://www.okk.co.at/OKK_GB_2007.pdf</p> <p>(24) Données Valorplast</p>	<p>A. Ministère de l'Agriculture, de la Forêt, de l'environnement et de la gestion de l'eau- Personne contactée : Christian Keri et Georg Fuernsinn</p> <p>B. ARA (Altstoff Recycling Austria – éco-organisme en charge des déchets d'emballages) – Personne contactée: Mr Schuch, chef des services techniques</p> <p>C. Getraenkeverband, l'association autrichienne des producteurs de boissons, getraenke@dielebensmittel.at (http://www.getraenkeverband.at/cms/index.php) – Personne contactée : J. Brunner</p>